

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**Séance du 31 Octobre 2024**

Date de
convocation :
25.10.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

Mme GIAUFFRET Caroline

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme FAYOLLE Patricia

M CHAIX Michel

M ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. BARBIER Olivier.

Mme DI BARTOLO Claire

Mme GIGNOUX Laure

Mme ASSO CHARNET Geneviève

M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Madame Isabelle VONNER a donné pouvoir à Monsieur BONSIGNORE Pascal.
- Monsieur PIERRACINI Joel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre.
- Madame HAM Emmanuelle a donné pouvoir à Madame GIGNOUX Laure.
- Madame PERNOT Chantal a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline.

Absents :

- Madame SALET Cathy.
- Monsieur LE MORVAN Gilles.

Madame ASSO CHARNET Geneviève a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 5

Votants : 17

AR - Préfecture
006-210600060-20241031-9-10-2024-DE
Reçu le 13/11/2024

**POINT N° 9 : MISE A JOUR TARIFICATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'OCCUPATION DES INSTALLATIONS
MUNICIPALES PAR LES ASSOCIATIONS EN CE QUI CONCERNE LA LOCATION
DES TERRAINS DE TENNIS**

Vu l'article L 2144-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales permet la mise à disposition de locaux communaux aux associations notamment, qui en font la demande.

Vu la délibération du 21 septembre 2021 instituant la tarification relative à la redevance d'occupation des équipements municipaux,

Considérant la nécessité de réévaluer à la hausse le tarif relatif à la location des tennis avec la signature d'une nouvelle convention avec l'association Dynamic Sport qui va développement de nouvelles activités,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à jour du tarif de location des tennis en passant le tarif de 300 euros par mois à 500 euros et ce, à compter de septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser la mise à jour du tarif de location des tennis en passant le tarif de 300 euros par mois à 500 euros et ce, à compter de septembre 2024

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 7 novembre 2024



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE